

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 10 AVRIL 2012

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce dixième jour d'avril, de l'an deux mille douze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)
	Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

12-04-036 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

12-04-037 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2012**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

12-04-038 **CHASSE AUX COCOS DE PÂQUES – COMITÉ KASUÄL**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'autoriser le versement d'une contribution financière de deux cent dollars (200 \$) au comité Kasuäl dans le cadre de l'organisation de la chasse aux cocos de Pâques, tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes.

ADOPTÉE

12-04-039 **MARCHE POUR LA VIE – AIDE FINANCIÈRE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'assurer les coûts jusqu'à concurrence de deux cents dollars (200 \$) au comité organisateur de la Marche pour la vie, tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes. Nous désirons toutefois faire la mention que la

Municipalité désire, par le soutien à la Marche pour la vie, venir en aide à de petits organismes de la MRC d'Abitibi qui n'ont pas de visibilité à grande échelle.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

CAMPAGNE DE FINANCEMENT – CROIX-ROUGE CANADIENNE

Le conseil municipal ne peut donner suite à la demande de financement de la Croix-Rouge Canadienne du Québec, parce qu'elle ne cadre pas dans la politique d'aide aux organismes actuels.

DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN

Un accusé réception sera envoyé à la demanderesse, lui indiquant les démarches nécessaires à la Municipalité avant de se prononcer sur une éventuelle vente.

12-04-040

CYCLO-DON DE LA RESSOURCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser la Ressource et ses participants dans le cadre du 7e Cyclo-don qui aura lieu de 2 juin prochain, à traverser le territoire de la municipalité de La Motte.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE À LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, fait un compte-rendu de la rencontre du 17 mars dernier avec tous les maires ainsi que les directeurs généraux concernant la vision d'avenir de la MRC d'Abitibi. Il nous informe que lors de la prochaine rencontre de la MRC d'Abitibi, qui se tiendra le 11 avril, il y aura l'élection du préfet.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 12 mars au 10 avril 2012.

URBANISME

12-04-041

DÉROGATION MINEURE 12-001

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure # 12-001 soumise par monsieur Éric Alarie, concernant la construction d'un garage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme, par leur résolution # 12-04-005 recommande au Conseil municipal d'accepter la demande;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que la demande de dérogation # 12-001 soit acceptée.

ADOPTÉE

12-04-042 **DÉROGATION MINEURE 12-002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure # 12-002 soumise par monsieur Judes Légère, concernant l'installation d'une remise, fabriquée à partir d'un conteneur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme, par leur résolution # 12-04-006 recommande au Conseil municipal d'accepter la demande;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy, que la demande de dérogation # 12-001 soit acceptée.

ADOPTÉE

PROTECTION INCENDIE

12-04-043 **PREMIER RÉPONDANT NIVEAU 1 (DESCRIPTION DU TERRITOIRE ET ÉTHIQUE POUR LE PORT DE LA VESTE)**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'accepter que les pompiers formés premiers répondants, niveau 1, couvrent le territoire de la municipalité de Rivière-Héva.

Pour le secteur du Lac Mourier, ce sera seulement si les ambulances de Malartic sont sur une intervention et que la centrale d'urgence doit faire appel à Val d'Or ou Cadillac que les pompiers PR1 interviendront.

Le territoire de la Municipalité de La Motte sera couvert en entier et autorisé par ladite municipalité.

ADOPTÉE

VOIRIE

12-04-044 **ABAT-POUSSIÈRE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Yanick Lacroix d'autoriser l'achat de 20 tonnes d'abat-poussière de Marcel Baril - Somavrac, au coût de quatre cent dix dollars et trente et un sous (410.31 \$) la tonne, livré à La Motte.

ADOPTÉE

12-04-045 **ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER D'ENTRETIEN ET OPÉRATEUR SUPPLÉANT PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de procéder à l'engagement de monsieur André Meilleur à titre de journalier d'entretien et opérateur suppléant pendant la période estivale à compter du 10 avril 2012 et aux conditions de la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE

12-04-046 **RÉDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – ANNEXE A**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de deux cent trente-six mille quatre-vingt-dix dollars (236 090 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, que la municipalité de La Motte informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

12-04-047 **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Portage Ouest couvre deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Héva est dans l'obligation de passer sur notre territoire pour accéder à son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Héva a eu beaucoup de développements domiciliaires sur sa partie du territoire, donc beaucoup de transport lourd en période printanière et estivale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Héva a fait de gros travaux de réfection sur son territoire à l'été 2011;

CONSIDÉRANT QUE ces facteurs ont endommagé considérablement notre portion de chemin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Motte a attendu que les travaux de la municipalité de Rivière-Héva soient terminés avant de faire les siens;

CONSIDÉRANT QUE d'urgent travaux de rechargement en gravier et en concassé, de creusage de fossés, de changement de traverses de chemin sont nécessaires sur le chemin du Portage et ce depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux sont estimés à cent trente mille cinq cent quatre-vingt-six dollars et soixante-quinze sous (130 586.75 \$);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Motte, depuis les dix dernières années n'a demandé que de petites sommes d'argent au programme de subventions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Motte estime sa contribution en heures de niveleuse et en main d'œuvre (employés) pour un montant de cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars et quinze sous (51 785.15 \$)

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'acheminer à monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de l'Amélioration du Réseau Routier municipal, pour un montant de soixante-cinq mille dollars (65 000 \$).

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

12-04-048

RÉSERVE DE CONCASSÉ

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a besoin de concassé pour la réfection de ses chemins ;

ATTENDU QUE le besoin a été estimé à 10 000 tonnes métriques de MG-20 ;

ATTENDU QUE monsieur Louis Baribeau a besoin de 5 000 tonnes métriques de MG-20 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'acheminer un appel d'offres aux entrepreneurs suivants :

- Construction Norascon
- Excavation Val-d'Or
- Galarneau entrepreneur général
- Béton Barrette
- Entreprise générale Pajula
- Agrégat Rouyn-Noranda
- Concassage DM

QUE les travaux devront être complétés pour le 20 juillet 2012 ;

QUE les soumissions devront être soumises avant le 7 mai 2012 à 15h ;

QUE le Conseil ne s'engage pas à prendre le plus bas ni le plus haut des soumissionnaires.

ADOPTÉE

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 51 CHEMIN DU PORTAGE

Madame Jocelyne Lefebvre, conseillère, demande quand les travaux de démolition de la galerie seront faits sur la résidence située sur la propriété de la Municipalité, au 51 chemin du Portage. Une relance sera faite auprès de monsieur Charland concernant son intérêt à faire l'acquisition de la propriété. Une relance sera

également faite auprès du notaire afin de finaliser la quittance suite à l'acquisition de la propriété qui a été vendue pour défaut de paiement des taxes.

RÉSIDENCE INCENDIÉE DE MONSIEUR PASCAL ST-AMANT

Monsieur Olivier Lemieux, demande quelles sont les intentions du propriétaire de la résidence incendiée dans le centre du village. Le lieu est dangereux surtout qu'il est situé entre l'école et le centre communautaire deux lieux achalandés en tout temps. Nous demanderons à l'inspecteur municipal de faire les démarches nécessaires auprès de monsieur St-Amant.

FINANCES ET ADMINISTRATION

Madame Jocelyne Lefebvre qui la séance, il est 21h00.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de mars 2012.

12-04-049 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, que les comptes du mois de mars 2012, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quarante-cinq mille cinq cent six dollars et quarante-trois sous. (45 506.43\$)

ADOPTÉE

12-04-050 **POLITIQUE SALARIALE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'adopter la politique salariale avec le nouveau poste de journalier d'entretien et opérateur suppléant pendant la période estivale, tel que proposé et que son entrée en vigueur soit le 10 avril 2012.

ADOPTÉE

12-04-051 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMOS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser le versement d'un montant de trois cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-dix-sept sous (391.77\$) afin de défrayer les dépassements de coûts pour l'année 2011.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

12-04-052

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 21h25.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

12-04-038
12-04-045
12-04-051

12-04-039
12-04-049

12-04-044
12-04-050

Signé ce douzième jour d'avril
de l'an deux mille douze